

CONSEIL MUNICIPAL du 4 juin 2008

L'an deux mille huit, le 4 juin à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de la commune de SALLES, dûment convoqué en date du 28 mai 2008, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Vincent NUCHY, Maire.

Etaient présents :

M. Vincent NUCHY – M. Bruno BUREAU – Mme Myriam DUCASSE – M. Didier MARQUE - Mme Nadège DOSBA – M. Patrick ANTIGNY - Mme Jacqueline GELARD – M. Robert DUPUCH – M. François LAUCOURNET – M. Joël DULAURANS – Mme Muriel BERNARD – M. Christophe AUZAL – Mme Agnès CHER - Mme Marie GILLET – M. Olivier COURREGES - Mme Sylvie DUFOURCQ –M. Thierry CHEVEREAU – Mme Carole RAVARD – Mme Myriam DUPUCH – Mme Emmanuelle FILIPE - Mme Murielle AUGIERAS – M. Laurent DHOLLANDE – M. Hervé GEORGES – M. Luc DERVILLÉ - M. Jean-Pascal DARRINÉ – Mlle Audrey SABATIÉ – Mlle Edwige DIAZ.

Absent excusé :

M. Dominique PESQUEY qui a donné procuration à M. François LAUCOURNET
M. Marc DIVIER qui a donné procuration à Mme Marie GILLET

OUVERTURE DE SEANCE

Procès-verbal du 6 mai 2008 :

M. DHOLLANDE, de « Nouvelle Gouvernance Salloise », fait remarquer à M. le Maire que le décompte des votes de la délibération n°2008.05.10 indique 4 voix CONTRE au lieu de 5 abstentions, représentant l'effectif du groupe minoritaire.

Après vérification, M. NUCHY fait remarquer que M. DARRINÉ du « Nouvelle Gouvernance Salloise », avait voté « POUR ».

Monsieur DARRINÉ confirme ce vote.

La remarque n'étant pas prise en compte **le procès-verbal du 6 mai 2008 est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur François LAUCOURNET est nommé Secrétaire de Séance.

Ordre du jour : Questions diverses

M. DERVILLÉ a déposé une lettre au secrétariat, non datée, le lundi soir, 2 juin, après les heures de fermeture de la Mairie. Il soulève trois points dont les réponses seront fournies en fin de séance, mais M. le Maire précise qu'à l'avenir, les courriers devront être déposés pendant les heures d'ouverture et datés, sans lesquels il n'y sera pas fait réponse.

Délibération 2008-06-01: COMMUNICATIONS DIVERSES

Rapporteur : M. Nuchy

Exposé :

1 – Elections sénatoriales

L'élection des **délégués des Conseils Municipaux** pour les élections sénatoriales, aura lieu le **27 juin prochain**. (15 titulaires et 7 suppléants) Cette date obligatoire est fixée par la Préfecture. Les modalités de la procédure seront communiquées ultérieurement.

En conséquence il y aura un Conseil Municipal le 27 juin spécifique à ces élections, suivi d'une réunion normale du Conseil Municipal ; celui prévu le 30 juin est annulé.

2 - Piscine

La société SPADIUM qui bénéficie de la délégation de service public pour la construction de la piscine aura plusieurs mois de retard pour la livraison de la structure. Celle-ci est programmée pour la Toussaint. La Collectivité a proposé à la Communauté de Communes du Val de l'Eyre de remettre l'ancien bassin en fonctionnement pour les mois de juillet et août, ce qu'elle a accepté.

3 – Centre de Loisirs des Eclaireurs de Gascogne

Nous avons été destinataire de la notification du jugement du Tribunal Administratif dans la procédure qui nous oppose au CLEG. Il en ressort que la délibération du 27 septembre 2004 confirmant la résiliation de la convention de mise à disposition a été annulée et que la Collectivité est condamnée à verser 1.000 € au titre de l'article L.761 1 du code de justice administrative.

La délibération n'est pas attaquée sur le fond mais sur la forme, parce que ce point a été mis à l'ordre du jour à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, et ce malgré l'accord à l'unanimité des membres présents pour l'inscrire à l'ordre du jour.

Ce jugement infirme le jugement en référé de ce même Tribunal Administratif en date du 29 mai 2007 portant rejet de la requête du CLEG.

Compte tenu de cette situation contradictoire, je pense qu'il sera fait appel de cette décision, après consultation de l'Avocat qui suit ce dossier pour la Collectivité.

Cependant, la première délibération en date du 3 mai 2004 autorisant la dénonciation de la convention de mise à disposition, est toujours valable. Celle du 27 septembre 2004 ne servait qu'à confirmer puisque l'on se réservait l'été pour prendre une décision.

4 – Vente de bois et résultats du marché de travaux en forêt communale gérée par l'ONF

La vente de trois lots organisée le 15 mai à BLANQUEFORT, n'a permis que de vendre un lot à SMURFIT pour 62.778 € HT. Les autres lots seront vendus de gré à gré jusqu'à fin juin ou seront présentés à la vente d'automne.

Les résultats des consultations pour les travaux en forêt sont les suivants :

GOURG	5 lots	pour 18.059,40 € HT
LANDFORET	1 lot	pour 4.818,25 € HT
LALIEVRE	2 lots	pour 4.142,10 € HT

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

**Délibération 2008-06-02 : FRAIS DE FORMATION POUR DES AGENTS
MUNICIPAUX**

Rapporteur : Myriam DUPUCH

Exposé :

Deux formations ont été nécessaires en raison de l'évolution des règlements et de l'utilisation d'un nouveau logiciel pour la comptabilité du CCAS.

Mme Nadia MARTINIERE **200 €**

a suivi un stage de 2 jours pour la mise en place du multiaccueil

Mlle Valérie VILLETORTE **265 €**

a suivi un stage de 2 jours sur la préparation des budgets

des services à domicile, dans le cadre du décret du 22 octobre 2003

La Trésorerie demande une délibération spécifique.

Proposition :

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** la prise en charge des frais de formation cités supra,
- **d'autoriser** M. le Maire, à émettre les mandats et titres correspondants.

Décision :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votes exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

**Délibération 2008-06-03 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DU GYMNASSE**

Rapporteur : Bruno BUREAU

Exposé :

L'Association Nationale de Gestion des centres de vacances des enfants et adolescents de La Poste (AVEA La Poste), sollicite de la Commune de Salles la mise à disposition du gymnase, des parkings de la rue Va au Champ et de la Place du Rampeau pour organiser l'accueil des enfants lors des départs et arrivées de leurs colonies de vacances en 2008, soit les : 8, 28 et 29 juillet, et 5, 21 et 22 août.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** cette mise à disposition selon le calendrier mentionné dans la convention,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention d'occupation des installations contre versement d'une participation aux frais de 4.000 €.

Décision :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votes exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

**Délibération 2008-06-04 : RENOUELEMENT de la Convention avec
la SCI du CHATEAU de SALLES**

Rapporteur : Patrick ANTIGNY

Exposé :

Une convention a été signée en 2007 avec la SCI du Château de Salles pour la mise à disposition gracieuse du parc de la Résidence lors des festivités organisées par la Collectivité.

La Commune se charge de l'agencement des lieux ainsi que de la préparation et de la remise en état du terrain utilisé. Un calendrier ponctuel et circonstancié des manifestations sera conjointement validé.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** ce renouvellement pour la période allant de juin 2008 à juin 2009,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Décision :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votes exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Discussion :

M. NUCHY précise que la manifestation « Run & Bike » pourra avoir lieu dans le Château de Salles.

**Délibération 2008-06-05 : CONTRAT D'ENTRETIEN 2009 –
CONSULTATION SELON LE CODE DES MARCHES PUBLICS**

Rapporteur : Murielle AUGIERAS

Exposé :

Compte tenu des délais à respecter, la Collectivité doit préparer la consultation relative au contrat d'entretien des gymnases et des écoles pour l'année 2009.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** cette procédure pour les travaux d'entretien dans les bâtiments communaux,
- **d'autoriser** M. le Maire à lancer la consultation selon le Code des Marchés Publics, retenir l'offre la mieux disante et signer les contrats et avenants correspondants.

Décision :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votes exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Délibération 2008-06-06 : FDAEC 2008

Rapporteur : M. Vincent NUCHY

Exposé :

Les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière du 31 janvier 2008, et la réunion cantonale du 21 avril 2008, ont permis de fixer pour la Commune de SALLES une somme de **48.664 €**.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Proposition :

Après avoir écouté ces explications, il est proposé au Conseil Municipal :

- de réaliser en 2008 les opérations suivantes :

au titre des bâtiments communaux (op ;106)	55.611,04 € HT
Toiture de la Salle Polyvalente	43.003,88 €
Huisseries de la Halte Nautique	9.344,00 €
Sols Ecole du Caplanne	3.263,16 €

au titre de la voirie	291.242,00 € HT
CAB – 3 ^{ème} phase – séquence centrale	

- de demander au Conseil Général d'attribuer une subvention de :	
au titre des bâtiments communaux	24.332,00 €
au titre de la voirie	24.332,00 €

- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
Par emprunt et autofinancement

pour la voirie	323.993,43 €
TTC	
pour les bâtiments communaux	42.178,80 €
TTC	

Décision :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votes exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Délibération 2008-06-07 : DECISION MODIFICATIVE N°2008-01

Rapporteur : M. Vincent NUCHY

Exposé :

Afin de procéder à l'acquisition de matériel et d'un foncier, il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder aux écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses

Comptes

6232	« Fêtes et Cérémonies »		
	Cirque BIDON	+	500,00 €
	Feu d'artifice église	-	800,00 €
6281	« Cotisations diverses		
	Kaléidoscope	-	820,00 €
6574	« Subventions de fonct. personnes de droit privé »	+	4.360,00 €
616	« Primes d'assurances » - SMACL	+	5.000,00 €
675	« Valeurs comptables sur opérations » - Régul cessions	-	10.000,00 €
022	« Dépenses imprévues »	+	1.760,00 €
			<i>Total dépenses = recettes à 11.620,00 €</i>

Recettes

775	« Produits de cession immobilière » - Ventes	-	100,00 €
7062	« Redevance à caractère Culturel »	+	100,00 €

Section d'investissement

Dépenses

Op. 102	« Acquisition réserve foncière »	+	16.000,00 €
Op.103	« Acquisition de matériel » - Jeux ludothèque	+	2.000,00 €
Op.148	« Multiaccueil – Equipement »	+	25.000,00 €
		<i>Total</i>	<i>43.000,00 €</i>

Recettes

Compte 1641	« Emprunts »	+	43.000,00 €
-------------	--------------	---	-------------

Décision :

Le Conseil Municipal, est d'accord avec cette proposition, par :

24 voix POUR

05 abstentions de

Mlles Diaz, Sabatié

MM. Dervillé, Darriné et Dhollande

Délibération 2008-06-08 : SUBVENTIONS 2008

Rapporteur : Patrick Antigny

Exposé :

Les dossiers déposés par les Associations ont été étudiés par la Commission « Vie Associative » puis par la Commission des Finances qui s'est réunie le mardi 27 mai 2008.

Proposition :

Suivant l'avis favorable de la Commission des Finances, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le versement des subventions du BP 2008 selon la liste jointe en annexe.

Décision :

Les membres faisant partie des bureaux des associations suivantes, **n'ont pas participé au vote** relatif à leur association. Il s'agit de :

Chalemine – Salles	Mme Gillet – M. Chevereau
Club Athlétique Sallois	M. Auzal
Comité des Fêtes :	M. Dhollande
Escola a Tots	Mme Filipe – Mme Ravard
Funny Dancers	Mme Cher
Office de Tourisme	Mme Cher–Mme Gillet- M. Marque-M. Courrèges–M. Antigny.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votes exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

Annexe à la délibération 2008-06-08 du 4 juin 2008

SUBVENTIONS VOTEES AU B.P. 2008

Aux Associations Communales	€
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	750,00
AMICALE DU PERSONNEL	1.000,00
ASIL (Informatique de loisirs)	250,00
ASS. THEATRALE LOU CAUDEY	200,00
BROCHET BELIETOIS - SECTION SALLES	300,00
CAVAL'EYRE	150,00
CHALEMINE SALLES	8.000,00
CLUB ATHLETIQUE SALLOIS	9.300,00
CLUB PHILATELIQUE	200,00
COMITE DES FETES DE SALLES	200,00
CREA'FIL	300,00
CYCLO CLUB DU VAL DE L'EYRE	460,00
D.F.C.I.	7.100,00
DONALD CLUB	450,00
ELAN GYMNIQUE SALLOIS	1.390,00
ESCOLA A TOTS	150,00
FUNNY DANCERS	150,00
GROUPE VOCAL CANTALEYRE	200,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	750,00
HARMONIE & ECOLE de MUSIQUE DE SALLES	13.500,00
JUDO DU VAL DE L'EYRE	1.000,00
LES ATELIERS D'EXPRESSION	900,00

LES PEINTRES DU VAL DE L'EYRE	380,00
LOISIRS ET JOIES	300,00
LOUS AYNATS	300,00
MAMOU SOLIDARITE PARTAGE	450,00
OFFICE DE TOURISME Salles et V.E.	4.000,00
RAID DU CHAMPION	300,00
SPORTING CLUB DE SALLES	3.000,00
TAI CHI CHUAN	250,00
TENNIS CLUB SALLOIS	4.500,00
TRACES THEATRE ENJEUX	500,00
UFAL	4.500,00
UNION SPORTIVE DE SALLES	28.000,00
VOVINAM VIET VO DAO	250,00
UNION SALLES/MIOS VOLLEY	500,00
Total Commune	93.930,00

Aux Associations Hors Commune

ARESCJ	51,00
ASSOCIATION D'INSERTION L'ENCRIER	200,00
AMICALE DES VOLONTAIRES DU SANG	100,00
STE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE	76,00
Total Hors commune	427,00

Total des subventions votées 94.357,00
Imprévus & Réserves 3,00

SOMME INSCRITE AU B.P. article 6574 94.360,00

Délibération 2008-06-09 : SPECTACLE CIRQUE BIDON

Rapporteur : Marie GILLET

Exposé :

Dans le cadre de l'opération « Aquitaine en scène » le Conseil Régional et le Conseil Général, soutiennent un spectacle itinérant, en roulotte avec chevaux, du CIRQUE BIDON qui regroupe 17 artistes, pour une tournée de 3 mois qui prendra fin au Festival « FEST'ART » de Libourne.

Sur le Bassin d'Arcachon, ils présenteront leur spectacle à Hostens, Le Teich, Andernos et Salles les 4 et 5 juillet.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** cette manifestation, et la prise en charge des conditions d'accueil, au montant de 500 €,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les contrats et avenants correspondants.

Décision :

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votes exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

**Délibération 2008-06-10 : CREATION DE CLASSE ELEMENTAIRE
Demande de subvention**

Rapporteur : Nadège DOSBA

Exposé :

Par courrier en date du 11 avril 2008, l'Inspection Académique de Bordeaux nous a communiqué la décision de création d'une classe à l'école élémentaire Rive Gauche.

Il est nécessaire de procéder à l'acquisition de mobilier et matériel pour son équipement.

Pour avoir un ensemble homogène, il sera préférable de choisir du matériel identique à celui qui est déjà installé dans le groupe scolaire.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'**approuver** :

- **la création** de cette classe,
- **de retenir** toute proposition dans la limite d'un montant estimé à 3.300 € HT,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les contrats et avenants correspondants,
- **de solliciter** auprès du Conseil Général les aides auxquelles nous pouvons prétendre.

Décision :

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité des votes exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

**Délibération 2008-06-11 : ACQUISITION D'UNE UNITE FONCIERE
Au lieu-dit « Le Tretin »**

Rapporteur : M. Vincent NUCHY

Exposé :

Par courrier en date du 18 avril 2008, la Trésorerie Générale de la Gironde, propose à la Collectivité, par droit de priorité, d'acquérir un immeuble privé de l'Etat, appartenant aux Domaines, composé d'un ensemble de 9 parcelles d'une superficie totale de **7ha 31a 75ca**.

Cette propriété se trouve en bordure de l'autoroute à l'extrémité de la voie communale n°38 (chemin de la Bastide). C'est un terrain boisé de pins d'âge moyen de 30 ans, d'un étang central et se trouve en zone NCa de gravières au POS.

Le prix demandé, hors frais, est de **16.500 €**, soit 0,225 €/m².

Proposition :

Suivant l'avis favorable unanime de la Commission de l'Urbanisme réunie le 22 mai 2008, et après examen du dossier, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'achat de cet immeuble** composé des parcelles cadastrées section C n ° 1669, 1690, 1965, 1968, 1995, 2123, 2124, 2127 et 2129, au lieu-dit « Le Trétin »,
- **d'inscrire les sommes correspondant à cet achat**, au budget,
- **d'autoriser M. le Maire** à entreprendre les démarches nécessaires et signer les actes réglementaires.

Décision :

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité des votes exprimés**, est d'accord avec cette proposition.

**Délibération 2008-06-12 : CREATION D'UNE TAXE FORFAITAIRE SUR
LES CESSIONS A TITRE ONEREUX DE
TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES**

Rapporteur : Didier MARQUE

Exposé :

L'article 26 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement a créé une taxe forfaitaire sur la première cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, ou par une carte communale dans une zone constructible.

Cette taxe s'applique aux cessions ayant généré une plus-value donnant lieu à taxation ou prélèvement en vertu, respectivement, des articles 150U et 244bis A du Code Général des Impôts.

Cette taxe s'élève à 10 % des 2/3 du prix de cession.

Les communes désirant instituer cette taxe, doivent adopter une délibération qui s'appliquera aux cessions réalisées à compter du premier jour du troisième mois qui suit la date à laquelle cette délibération est intervenue.

Les premières cessions pouvant faire l'objet de cette taxation sont celles qui interviendront à compter du **1^{er} septembre 2008**.

Proposition :

Au vu de cet exposé, et suivant l'avis majoritaire de la Commission de l'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal :

D'instituer une taxe forfaitaire sur la première cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un Plan Local d'Urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation, ou par une carte communale dans une zone constructible.

Décision :

Le Conseil Municipal, est d'accord avec cette proposition, par :

24 voix POUR

05 voix CONTRE de Mlles Diaz, Sabatié

MM. Dervillé, Darriné et Dhollande

Délibération 2008-06-13 : QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : M. Vincent Nuchy

Exposé :

Le Groupe Minoritaire « Nouvelle Gouvernance Salloise » a posé trois questions par écrit :

1 – Les casiers courriers des Conseillers Municipaux sont-ils judicieusement placés ?

Réponse : Non, mais le déplacement de ces cases est apparu nécessaire car des courriers avaient été indûment pris pour le compte d'autres Conseillers Municipaux.. Une réflexion est engagée pour déterminer une meilleure solution.

2 – Station d’Epuración de SALLES : La SOCAMA en 2001 a averti la commune que les charges organiques et hydrauliques nominales étaient presque atteintes. Sa capacité de traitement était de 3.000 équivalents-habitants. Où en est-on aujourd’hui ?

Réponse : M. Nuchy souligne la qualité de l’information et précise que dans cette correspondance il y avait également la réponse à la question.

SOCAMA – courrier du 2/10/2001 : Taux de remplissage varie de 62 à 103 % de la capacité nominale. Le rejet est de bonne qualité et totalement conforme.

LYONNAISE DES EAUX – courrier 9/07/2003 : La capacité, selon la Lyonnaise des Eaux, peut être portée à 3.400 équivalents-habitants en attendant la construction de la nouvelle station d’épuration.

Il n’y a jamais eu d’alerte pour des rejets polluants.

Capacité de 3.000 eq/hab est correcte pour le Bourg puisque certains quartiers ne sont pas raccordés (Bilos-Caplanne-Lanot).

SITUATION AUJOURD’HUI : La création de la nouvelle station est engagée, mais elle a été retardée du fait qu’au POS approuvé en 2001, aucun foncier n’était prévu pour l’implanter. Il a fallu trouver le terrain, ce qui est fait, route du Martinet. Tout était prêt pour l’achat, mais dans le cadre du PLU il était nécessaire de procéder à une Etude Environnementale, et sur le terrain se trouvait une chêneraie de « chênes Tauzin » qu’il ne fallait pas couper et il n’y avait pas de possibilité de compensation. Il a fallu rechercher un nouveau terrain qui ne soit pas impacté par les préconisations de NATURA 2000. Les études du sol sont positives et le dossier est à l’instruction des services de l’Etat. La délibération d’acquisition du terrain sera prise par le SIAE Salles/Mios le 5 juin 2008.

3 – Comment est organisé le circuit de permis de construire surtout lorsque la DDE émet un avis défavorable sur le CU ?

Réponse : Il s’agit d’une instruction classique, quelque soit le CU.

Dépôt du dossier de PC en Mairie

Transfert à la DDE

Avis de l’Adjoint et du Conseiller délégués à l’urbanisme

Avis du Maire

Transmission de l’avis du Maire à la DDE

Délai : 2 ou 3 mois selon l’obligation de consulter des services extérieurs.

L’instruction donne lieu à la signature d’une autorisation de permis de construire ou d’un arrêté de refus, et éventuellement d’un arrêté de sursis à statuer.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

La séance est levée à 9 heures 45 minutes.

Le Maire,

Vincent NUCHY

RECAPITULATIF
Séance du 4 juin 2008

	Rapporteur
01 – COMMUNICATIONS DIVERSES	Vincent Nuchy
- Elections sénatoriales	
- Piscine	
- CLEG	
- Vente des bois et résultats de la consultation pour travaux	
02 – FORMATION POUR AGENTS MUNICIPAUX Dupuch	Myriam
03 – Convention avec l'AVEA LA POSTE	Bruno Bureau
04 – Convention avec le Château de SALLES Antigny	Patrick
05 – CONTRAT D'ENTRETIEN 2009 Augieras	Murielle
06 – FDAEC 2008	Vincent Nuchy
07 – DECISION MODIFICATIVE 2008-01 Nuchy	Vincent
08 – SUBVENTIONS 2008	Patrick Antigny
09 – SPECTACLE « Cirque Bidon »	Marie Gillet
10 – CREATION D'UNE CLASSE ELEMENTAIRE Demande de subvention	Nadège Dosba
11 – ACQUISITION DE FONCIER	Vincent Nuchy
12 – TAXE FORFAITAIRE - URBANISME	Didier Marque
13 – QUESTIONS DIVERSES Nuchy	Vincent